



Informations & Programme

Obligations Règlementaires

L'employeur a l'obligation de délivrer une autorisation de conduite à tous salariés qui utilisent une PEMP.

Pour cela il doit s'assurer de leur capacité à conduire en sécurité soit par une formation à la délivrance d'une autorisation de conduite soit par le passage d'un test CACES suivant la recommandation R486.

La durée et le contenu de celle-ci doit être adaptée à l'expérience du candidat et la complexité de l'équipement du travail concerné.

Formation et autorisation de conduite :

- Article R 4323-55 du code du travail * les modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 02 décembre 1998.
- Article R 4323-56 du code du travail * Circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999 * Décret n°2015-172 du 13/02/2015.

Vérifications générales périodiques :

- Arrêté du 01 mars 2004.

AIPR Travaux à proximité de réseaux :

- Arrêté du 15 février 2012 modifié * Arrêté du 22 Décembre 2015.

Objectifs

- Lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de la PEMP concernée en situation de travail.
- Lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des PEMP concernées.
- Lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation.
- Lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir les risques.

Conformément à la recommandation CNAM TS R486.

25 avenue de Berlincan - 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

☎ 06 35 44 03 34 - ✉ conseil@cop-formation.fr - 🌐 www.cop-formation.fr

N° Déclaration d'Activité 72 3309848 33 - NAF 8559A - Siret : 811 587 161 00019



Public

Tous salariés amenés à utiliser une PEMP.

Pré requis

Avoir 18 ans et plus.

Être en possession d'un Certificat d'aptitude au travail délivré par la médecine du travail.

Durée

Initiale : Variable en fonction de la catégorie concernée et de l'expérience de l'apprenant.

Recyclage : Tous les 5 ans variable en fonction du type et groupe concernée et de l'expérience de l'apprenant.

Evaluation

- Les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique et pratique (CACES) conformément à la recommandation R486 CNAM.
- Le CACES ne pourra être délivré que pour la catégorie de la PEMP pour laquelle le candidat a été évalué.
- Le CACES ne pourra ne peut être délivré que si toutes les épreuves décrites dans la grille d'évaluation pratique correspondante ont été effectuées, en situation de travail. Tous les moyens requis doivent donc être mis en œuvre pour le passage des épreuves pratiques (aucune simulation n'est admise).
- Une attestation de formation remise aux participants en fin de formation mentionnera la réussite ou l'échec aux évaluations théoriques et pratiques.
- L'employeur pourra en conséquence prendre la décision de délivrer ou non l'autorisation de conduite.
- Les CACES seront réalisés par nos partenaires organismes testeurs certifiés par un organisme de contrôle.

Validation

- Attestation de formation.
- Préparation du titre d'autorisation de conduite rempli ou non suivant la demande du client.
- Si réussite aux épreuves théoriques et pratiques demandés par le référentiel R486, délivrance d'une carte CACES.

Documentation

Un livret de formation est remis à chaque participant.



Matériel Pédagogique

- Visuel sur vidéoprojecteur.
- Discussions.
- Intervention sur le terrain.
- Présentation du matériel et EPI.
- Exercices sur application des thèmes abordés.

Programme

Connaissances Théorique :

Connaissance générale :

- Généralités, réglementation, les responsabilités.
- Rôle et responsabilité du conducteur et de l'accompagnateur.
- Acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels.

Technologie des PEMP :

- Terminologie et caractéristiques générales.
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes (translation).
- Identification, rôle et différents organes et dispositifs de sécurité.
- Identification, rôle des différents postes de commande des PEMP (normal, dépannage, secours).
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques et électriques.
- Lecture de l'abaque charge et conditions de stabilité.

Les principaux types de PEMP :

- PEMP des types 1, 2 et 3.
- PEMP des groupes A et B.
- PEMP thermiques, électriques ..., pour utilisation intérieure ou extérieure.

Stabilité et notions élémentaires :

- Conditions d'équilibre, facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions, règles de stabilisation.
- Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur, respect des limites de capacités.
- Conditions de stabilité.

Risques liés à l'utilisation des PEMP :

- Principaux risques liés au renversement, chute de hauteur, heurts de personnes, écrasement coincement contre un obstacle, collision avec un autre équipement, manque de visibilité, environnement, conditions climatiques, gabarit de la PEMP, incendie, explosion, mauvaise ventilation du local...



Exploitation et vérifications des PEMP :

- Opérations interdites (levage de charges suspendues à la plate-forme, entrée sortie de la plate-forme.
- Adéquation aux opérations à effectuer.
- Signification des différents pictogrammes.
- Vérifications d'usage et opérations de maintenance de 1er niveau.
- Les dangers et conduite à tenir.
- Signalisation et balisage de la zone d'évolution.
- Les manœuvres de secours.
- Principales anomalies.

Savoir Faire Pratiques :

Vérifications visuelles et prise de poste avec utilisation des documents.

Utilisation de la courbe.

Utilisation et conduite de la PEMP, exercices pratiques de positionnement et manœuvres :

- Positionnement de la PEMP en fonction des tâches à effectuer distance de sécurité de 50 cm.
- Déplacer la PEMP le long de parois verticale, horizontales, dans un espace limité.
- Circuler marche avant, arrière, ligne droite, courbe.
- Effectuer différents mouvements de la plate-forme en douceur, avec progressivité, sans heurts distance 20cm.
- Effectuer une manœuvre de descente de secours, de dépannage, normal.
- Savoir communiquer avec l'accompagnant via les gestes de commandements, savoir réagir un signal d'alerte.

Fin de poste et opérations d'entretien quotidien, maintenance de 1er niveau.